



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-752

### Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 novembre 2015</b>  Pôle dynamiques urbaines Direction de l'habitat	<b>Délibération</b>  <b>N° 2015-752</b>
--	--	---

---

**PLH-ADIL 33**  
**Convention d'objectifs Bordeaux Métropole/ADIL33**  
**Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole pour l'année 2015**  
**Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association départementale d'information sur le logement (ADIL 33) créée en 1975 et dont Bordeaux Métropole est membre, est subventionnée par notre établissement au titre de ses missions définies par la circulaire du 10 septembre 1975, en tant que « Centre d'information sur le logement ayant le caractère d'un service public d'intérêt général ». L'ADIL 33 s'adresse ainsi aux usagers, à qui elle donne gratuitement, par l'intermédiaire de ses permanences physiques et téléphoniques, des informations et des conseils personnalisés en matière de logement, et constitue un outil de relais de proximité et d'expertise de la demande en logements auprès des pouvoirs publics. L'ADIL 33 renseigne notamment les usagers sur le dispositif de prêt à 0% porté par Bordeaux Métropole depuis mars 2013.

L'ADIL 33 est également soutenue par Bordeaux Métropole depuis 2003 en tant qu'acteur favorisant la mise en oeuvre des objectifs et du programme d'actions du Programme local de l'habitat (PLH) métropolitain. Elle participe notamment à la mise en oeuvre de deux de ses axes stratégiques métropolitains :

- Permettre à tous un parcours résidentiel de qualité et adapté à leurs besoins,
- Construire une politique d'habitat métropolitaine partagée.

La participation financière de La Cub s'est élevée à 114 000 euros pour 2014.

Compte tenu du cadrage budgétaire fixé par Bordeaux Métropole, il est proposé de porter cette subvention à 108 300 € pour l'année 2015.

## **1. Bilan de l'activité 2014**

**La fréquentation de l'ADIL 33** a connu une baisse par rapport à 2013 (environ 25 500 consultations par téléphone, courriers postaux et internet, entretiens aux permanences contre 28000 en 2013). 66% des demandes sont issues de la Métropole et 97% sont des particuliers.

Si la majorité des demandes émane d'usagers locataires, l'augmentation de la part des propriétaires bailleurs est confirmée. Plus de 73% des consultations portent sur les rapports locatifs.

En ce qui concerne l'accession à la propriété, l'ADIL 33 a réalisé 409 études financières d'accession à la propriété dont 86% d'usagers résidant sur le territoire métropolitain.

L'ADIL 33 a poursuivi :

- sa participation aux instances partenariales locales (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), Comité régional de l'habitat (CRH), PLH de Bordeaux Métropole, Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), Commission de coordination des actions de préventions des expulsions locatives (CCAPEX), ....),
- ses actions de formations et d'information (Chambre de métiers, Caisse d'allocations familiales (CAF), ...)
- sa participation à des salons et forums pour diffuser ses informations.

## **2. Convention d'objectifs 2015**

Les objectifs de l'ADIL 33 pour l'année 2015 s'articulent autour de 3 axes de travail :

- 1 - Accueillir, informer et orienter le public sur les questions relatives au logement,
- 2 - Permettre un parcours résidentiel des ménages de qualité et adapté aux besoins,
- 3 - Construire une politique d'habitat métropolitaine partagée.

Le détail de ces axes de travail est présenté dans la convention en annexe 1.

## **3. La participation de Bordeaux Métropole**

L'action de l'ADIL 33 étant importante pour une mise en œuvre cohérente de la politique de l'habitat de Bordeaux Métropole, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à cette association pour l'exercice 2015.

Pour l'année 2015, l'ADIL 33 a sollicité une subvention de 125 000 € soit une hausse de 10 % par rapport à 2014 et représentant 12% de son budget prévisionnel de 1 028 977 euros.

**Le Budget prévisionnel 2015 de l'ADIL 33 est présenté en annexe 2.**

Cependant, au regard d'une part de la stabilité de l'activité de l'ADIL et d'autre part du budget prévisionnel qui fait état de produits financiers, considérant par ailleurs, le cadrage budgétaire fixé par Bordeaux Métropole, il est proposé de porter la subvention à 108 300 € pour l'année 2015.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU l'article L 5217-2 du code général des collectivités territoriales,**

**VU** la délibération communautaire n° 2001-1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH,

**VU** la délibération communautaire n° 2003-0133 du 28/02/2003 adoptant l'avenant PLH,

**VU** la délibération communautaire n° 2007-0545 du 13/07/2007 approuvant la modification du PLH,

**VU** la demande de subvention de l'ADIL 33 en date du 10 septembre 2015.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'activité de l'ADIL 33 contribue notamment à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1 :** de verser pour 2015 une subvention de 108 300 euros à l'association ADIL 33 au titre de son programme d'actions 2015.

**Article 2 :** d'inscrire la dépense correspondante au compte 6574 – 65 – 72 sur le budget de l'exercice en cours

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>14 JANVIER 2016</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>14 JANVIER 2016</b>	Monsieur Alain JUPPE